

ALLOCATION DES PFMP

Autorisation du/de la représentant.e légal.e

Année scolaire 2026-2027

Allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel

Je soussigné.e (Nom, prénom) : _____ représentant.e légal.e

de l'élève mineur (Nom, Prénom) : _____

Né(e) le _____ à _____ inscrit.e au lycée Jules Raimu à Nîmes, pour

l'année 26/27, en classe de : _____ (préciser: Niveau, classe, diplôme)

Conformément à l'arrêté n°2023-765 du 11/08/2023 déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel, **je confirme mon choix que cette allocation soit versée sur :**

☐ **Le compte bancaire de l'élève directement** (Nom, prénoms de l'élève) : _____
en tant que bénéficiaire direct de l'aide (joindre RIB élève)

☐ *** Ou à défaut mon compte bancaire, en tant que représentant.e légal.e**
(joindre RIB + copie pièce d'identité correspondante + copie du livret de famille)
(*) possible uniquement pour les élèves mineurs.

**Ainsi, un élève qui devient majeur en cours d'année ne pourra plus recevoir son allocation sur un compte bancaire qui n'est pas à son propre nom.
Il faudra fournir un RIB à son nom propre (élève).**

En conformité avec ce choix, je :

- Certifie que les coordonnées bancaires transmises à l'établissement dont dépend l'élève sont exactes ;
- Demande et accepte que tous les versements relatifs à l'allocation susmentionnée soient réalisés sur ces coordonnées de paiement pour la période relative à l'année scolaire en cours.

En cas d'erreur ou de modification des coordonnées bancaires au cours de l'année, le/la bénéficiaire et son représentant légal s'engagent à en informer l'établissement dont le bénéficiaire dépend et à lui communiquer dans les plus brefs délais un nouveau relevé d'identité bancaire. En cas de changement d'établissement dans l'année, une nouvelle autorisation du représentant légal doit être transmise au nouvel lycée d'accueil.

Je reconnais être informé(e) des dispositions des articles 441-6 et 441-7 du Code pénal, ce dernier prévoyant " [...] qu'« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »

Les informations que nous vous demandons au moyen de cette autorisation sont nécessaires pour le versement de l'allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle. Ces informations sont enregistrées dans le traitement de données Aplypro, mis en place sous la responsabilité du ministère de l'éducation nationale pour le respect d'une obligation légale au sens du c) du 1 de l'article 6 du RGPD. Vous pouvez exercer votre droit de retrait du consentement sur cette autorisation auprès de l'établissement dont le bénéficiaire dépend. Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données personnelles et sur l'exercice de vos droits dans le cadre de l'application Aplypro, vous pouvez consulter les mentions informatives relatives à la protection de données à caractère personnel disponibles sur la décision d'attribution annuelle remise à l'élève bénéficiaire.

Date et signature du/de la représentant.e légal.e :